



Fermeture du site Semaine 53

(du 28 au 31 décembre 2020)

Nous voulons un cadeau de Noël : 2 jours de Congés Payés par la direction



Le 24 nov 2020

En avril 2020 la direction de THALES LAS a proposé un accord stipulant « la non fermeture collective » des établissements durant l'année 2020, suite aux obligations gouvernementales de poser des jours de CP/RTT en avril – mai 2020.

Les salarié-e-s se sont retrouvé-e-s en congés, confiné-e-s.
Cet accord a été signé par toutes les organisations syndicales.

Or, compte tenu du fait que l'entreprise n'a pas fermé en août 2020, les travaux de maintenance réglementaires n'ont pas pu se faire. Dans l'obligation de procéder à cette maintenance avant la fin de l'année, la direction doit fermer le site (Plus d'eau dans les sanitaires, ...)

La direction se trouve donc devant un problème de taille :

Soit fermer partiellement le site

- Le personnel de production se retrouvant dans l'impossibilité de travailler devrait obligatoirement prendre de 4 jours de congés
- Les autres salarié-e-s qui sont en télétravail, auraient la possibilité de prendre ou pas des congés,

Ce qui serait totalement discriminatoire vis-à-vis de celles et ceux à qui la direction imposerait de poser des Congés (ou RTT)- la production.

Soit une fermeture collective. Et la mise en Congés Payés de TOUS les salarié-e-s Ce qui serait contraire à l'accord Thales LAS qui dit « pas de fermeture collective en 2020 ».

La seule solution pour la direction pour rentrer dans un cadre légal Serait d'avoir l'accord des Organisations Syndicales de la Ferté pour pouvoir déroger à l'accord THALES LAS et faire une fermeture collective.

La direction a donc besoin impérativement de la signature d'au moins une Organisation Syndicale.

C'est une occasion pour « négocier fermement »...

C'est le rapport de force créé par les salarié-e-s qui donnera

« de la fermeté » à la négociation... Réclamons toutes et tous haut et fort ces 2 jours de CP !

Sachant que la direction de T2M a déjà octroyé ces 2 jours de CP...

La CGT a dit à la direction qu'elle souhaitait voir attribuer 2 jours au moins de Congés Payés à tous les salarié-e-s pour qu'il n'y ait que 2 jours de Congés Payés ou RTT à la charge des salarié-e-s.

- Nous avons proposé cela dès le 13 octobre, puis ensuite lors de la réunion du CSE qui a suivi.

Aujourd'hui la CGT a dit à la direction que la CGT signerait cet accord de fermeture collective Si 2 jours de Congés Payés étaient octroyés à tous les salarié-e-s par la direction.

et qu'ainsi il ne resterait que 2 jours à la charge des salarié-e-s. (qui pour certain-e-s devront les prendre par anticipation puisqu'elles et ils n'en ont plus...)

La direction va proposer rapidement un projet d'accord aux Organisations Syndicales.

LA CGT SERA TOUJOURS AUX COTES DES SALARIE-E-S

Rejoignez la CGT – Syndiquez-vous à la CGT